

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 6 novembre 2024

Avis n°2024-24

Avis du CSRPN des Hauts-de-France concernant les outils permettant de diagnostiquer les bâtiments et de déterminer la présence des espèces du bâti en particulier chauves-souris

Rappel du contexte :

Si les diagnostics ne sont pas une obligation réglementaire lors de travaux sur le bâti, la destruction d'individus protégés ainsi que la destruction de leurs sites de reproduction et de repos sont néanmoins interdits par la loi. Les structures amenées à réaliser des diagnostics sont dépourvus d'outils et de méthodes.

A l'occasion de la journée technique organisée le 12 mars 2024 dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères Hauts-de-France, des fiches méthodes ont été co-construites pour définir un protocole permettant de diagnostiquer la présence de chauves-souris dans les bâtiments.

Le CSRPN est sollicité pour émettre un avis simple sur les méthodes d'inventaire permettant d'identifier les enjeux chiroptère sur 5 types de bâtiments :

- maisons individuelles et semi-collectifs ;
- immeubles ;
- châteaux et belles demeures ;
- bâtiments administratifs ;
- anciennes friches industrielles.

Les outils ont été présentés au CSRPN lors de la séance du 6 novembre 2024 par Sophie Declercq de Picardie Nature. Un débat a suivi cette présentation.

Avis du CSRPN

Le CSRPN a émis un **favorable avec recommandations** sur les outils permettant de diagnostiquer les bâtiments et de déterminer la présence des espèces du bâti en particulier chauves-souris

Les membres du CSRPN ont souligné tout l'intérêt du travail présenté afin de mieux prendre en compte les espèces protégées (avifaune, chiroptères...) dans le cadre des travaux de rénovation / démolition... du bâti. Suite aux débats en salle, quelques remarques / recommandations ont toutefois été émises et sont synthétisées ci-après :

- Les membres du CSRPN ont souligné en particulier l'intérêt pédagogique du document produit afin de mieux prendre en compte les chiroptères et l'avifaune dans le bâti, notamment permettant une meilleure anticipation des mesures à mettre en œuvre lors d'opérations de rénovations, de démolitions... Dans ce cadre il semblerait utile de poursuivre ce travail de valorisation pédagogique dans les documents de rénovations énergétiques ou autres (ADEME, cahiers FONDS VERTS...) mais aussi à l'échelle des demandes de permis de construire ou de démolition, des autorisations ou déclarations de travaux, etc.

- Le CSRPN valide la pertinence des protocoles envisagés, même si leur mise en œuvre ne paraît pas toujours envisageable en fonction des contraintes de délais et périodes de travaux, de la phénologie des espèces, des procédures relevant d'autorisations ou pas, d'organisation du chantier...
- Dans ce contexte, les membres du CSRPN souhaiteraient que soit poursuivi un travail de définition des protocoles minimum à envisager en fonction des différentes procédures administratives, des contextes écopaysagers, des types de chantiers et de la nature des travaux... en collaboration avec le CSRPN et les services de l'état en termes de complétude, de suffisance et de recevabilité. Pour ce faire, il pourrait être envisagé un travail collaboratif en GT du CSRPN.
- Par extension, définir les éventuelles mesures par défaut qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre lorsque les inventaires sont trop limités, voire impossibles (danger d'accès, destruction d'un bâtiment pour danger imminent...).
- Parallèlement dans le cadre de mesures compensatoires, insister sur la nature des suivis à mettre en place afin de contrôler l'effectivité des mesures et leurs résultats. En particulier, en termes de réussite qualifier l'équivalence écologique et fonctionnelle à atteindre
- Evaluer les moyens et les outils pouvant être mobilisés ou mis en place afin de partager les retours d'expériences à l'échelle de la région Hauts-de-France entre l'ensemble des acteurs.

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', written over a horizontal line.

Franck SPINELLI